



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs :

Votants : 8

Le 10 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 4 décembre 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENT(E)S : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoint, M. PRUDENCE Nicolas, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme OUKABLI Hayate, Mme PAPA Muriel.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : M. BULHOES Kévin, Mme ROCK Clémentine, Mme LACASSAGNE Laurie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PINCK Mickaël

N°DL10122024-02 : APPROBATION ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS PAR LA CCLO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La commune de Parbayse a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux de réhabilitation et de sécurisation de la passerelle de Baringouste.

Lors du Conseil Communautaire du 18 novembre 2024, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de **5 568 €**.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant prévisionnel de **5 568 €**
-
- **ACCEPTE** le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

Fait à PARBAYSE, le 11/12/2024

Le Maire,
Nicolas LAPUYADE